

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 706/SG/FP portant intégration du personnel dans le Cadre des moniteurs d'agriculture

n° 706/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
8 mai 1968

Numéro JO
n° 10 du 25/05/1968

Date du numéro
25 mai 1968

TEXTE INTÉGRAL

M. Houmed Idriss Houmed, planton de 2° classe, 3e échelon, du Cadre territorial en service à l'Agriculture (Ministère des Affaires économiques, Dikhil), qui assure effectivement les fonctions de moniteur d'agriculture, est intégré pour compter du 1er janvier 1968 dans le Cadre territorial des Moniteurs de l'Agriculture et classé moniteur de 3e classe, 1° échelon, indice 225. La déense est imputable au budget local.